

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015**

**2015 DDEEES 78** Subventions (21.600 euros) à 2 associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (6e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations de commerçants (6e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement, en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain situé 6, place Saint-Germain des Prés (6e) (19280 - 2014-06714) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 41.380 euros.

Article 2 : Une subvention de 16.600 euros est attribuée à l'association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords située 99, rue de Rennes (6e) (16528 – 2014-06672) pour la mise en

place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 42.601 euros.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 21.600 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**